

Histoire d'un racisme au long cours

Quelques pistes pour un travailleur social

Ahmed Lemligui

DANS **LE SOCIOGRAPHE** 2011/1 n° 34 , PAGES 12 À 23

ÉDITIONS **CHAMP SOCIAL**

ISSN 1297-6628

ISBN 9782918621041

DOI 10.3917/graph.034.0012

Date de mise en ligne : 01/01/2012

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-le-sociographe-2011-1-page-12?lang=fr>



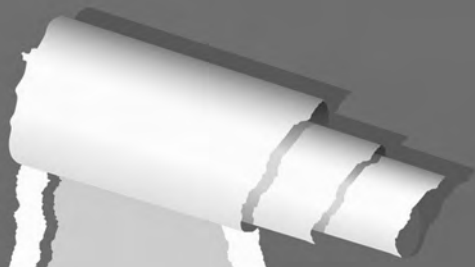
Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Champ social.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.



RACISMES ORDINAIRES ?

1/ Races et racismes

Ahmed **Lemligui**

Histoire d'un racisme au long cours

Quelques pistes pour un travailleur social

De tout temps, les peuples ont eu à défendre leurs propres groupes et leurs pratiques en adoptant des conduites d'ethnocentrisme.

Le concept d'ethnocentrisme est développé au début du XX^{ème} siècle par W. G. Sumner dans *Folkways* (1). Si Sumner a été le premier à le définir, l'idée qu'il exprime a été évoquée avant lui notamment par Montaigne qui au XVI^{ème} siècle estimait que les indi-

(1) Cf. Lévi-Strauss, 1960.

vidus considèrent comme barbare ce qui n'est pas leur usage. L'ethnocentrisme, qui dans les sociétés contemporaines s'incarne notamment dans le patriotisme, s'alimente dans et par les pratiques de socialisation dans le groupe d'appartenance. Il n'existe pas de groupe humain qui n'œuvre pour intégrer et fidéliser ses membres en les inscrivant dans des attitudes, des valeurs et des comportements ethnocentriques. Il s'avère très complexe dans la mesure où il voit s'entremêler dans un système représentationnel complexe le normatif, le cognitif, l'affectif et l'évaluatif. Si l'ethnocentrisme peut être considéré comme une disposition construite socialement et nécessaire à la survie des groupes humains, son exacerbation peut verser dans des formes plus ou moins graves de racisme et justifier ainsi des attitudes ou des conduites de discrimination.

Racisme : **histoire ancienne, conceptualisation récente**

Si le terme de « racisme » est apparu à la fin du XIX^{ème} siècle, les idées et

les pratiques auxquelles il renvoie sont anciennes et ne sont pas l'exclusif des sociétés occidentales. Les Grecs, et à leur suite, les Romains considéraient que les barbares étaient certes des êtres humains mais perçus comme singulièrement inférieurs. Mais d'autres sociétés autour de la Méditerranée ou des sociétés asiatiques ont aussi connu des formes de rejet qui s'apparentent au racisme. Son développement dans la modernité coïncide avec l'émergence d'une nouvelle idéologie individualiste, pour reprendre les analyses de L. Dumont (1966) : « L'hypothèse la plus simple consiste à supposer que le racisme répond, sous une forme nouvelle, à une fonction ancienne. Tout se passe comme s'il représentait, dans les sociétés égalitaires, une résurgence de ce qui s'exprimait différemment, plus directement, dans la société hiérarchique. Rendez la distinction illégitime, et vous aurez la distinction, supprimez les modèles anciens de distinction, et vous avez l'idéologie raciste » (p. 320).

Dès le XVII^{ème} siècle, apparaissent des stéréotypes qui cherchent à expliquer les différences physiques des Africains ou des Indiens d'Amérique. Ces différences — que l'on explique à l'époque par l'influence de l'environnement dans lequel ils vivent — sont perçues comme cause d'infériorité. A la fin du XVIII^{ème} et au XIX^{ème} siècles s'opère, dans une pseudo analyse scientifique, une définition de la race, qui amalgame des attributs biologiques et culturels. La naissance des Nations modernes a contribué à cette émergence en fonction des spécificités de chaque pays. En France, l'inquiétude de la noblesse, qui s'oppose au peuple, à la bourgeoisie et à la monarchie, a généré un mécanisme et un discours de défense. Ce dernier, à son tour, a favorisé la promotion de l'idée de pureté du sang et du refus des

mélanges. Pour les romantiques Allemands, opposés à la vision universaliste des Français, l'exaltation de la noblesse naturelle et du nationalisme a concouru à constituer une approche ethno-raciale de la Nation et corrélativement à l'émergence du racisme et du nazisme. En Angleterre, l'apparition des idées racistes est intimement liée à la colonisation et aux aspirations des classes moyennes qui cherchaient à promouvoir la Nation à travers la promotion de la race qu'elle représente. Ces premières réflexions seront accompagnées, étayées et légitimées par un ancrage qui se veut scientifique.

Le racisme propose une naturalisation du social de groupes entiers qui sont constitués historiquement ou fictivement. Il s'ensuit une démarche de différenciation qui s'appuie sur l'attribution de traits physiques et mentaux héréditaires. Plusieurs registres du racisme persistent aujourd'hui, il est important de les distinguer. Le racisme peut être individuel ou institutionnel. Il peut être direct. Mais il est souvent voilé et se compose de manifestations implicites, non violentes. Le caractère implicite du racisme se trouve, de plus en plus, notamment en France, être la conséquence des limitations imposées à des formes d'expression offensives. Ce racisme latent se traduit, dans le discours quotidien, par une exagération des différences entre les cultures ou les systèmes de valeur. Il peut aussi se traduire par une certaine mise à l'écart qui trahit mal le refus de relations égalitaires pour leur substituer des relations de dominations que les institutions ou la sphère du travail peuvent tolérer indirectement pour peu qu'elles se présentent sous une forme édulcorée.

Tout un mouvement européen tentera de

Un racisme « scientifique » ?

corrélér des phénomènes sociaux et historiques avec d'autres biologiques. D'autres représentants mettront en relief d'une manière ouverte, les hiérarchies entre les races et la dégénérescence que représenteraient les mélanges entre elles tels que le Suédois K. Von Linné ou le Français G. Vacher de la Pougé. Le Français A. de Gobineau crée le mythe des aryens. Autant d'auteurs qui sont venu contester le projet développé à partir de la Renaissance et tout au long des XVIIème et XVIIIème siècles d'égalité entre les hommes. Un foyer de contestation qui, selon Z. Sternhell (2006), représente un prélude à l'émergence du fascisme et du nazisme.

Mais malgré la défaite du nazisme et tous les contre arguments que de nombreux scientifiques ont apporté, les idées prônées par le racisme scien-

tifique ont persisté. Face aux preuves irréfutables apportées par les généticiens qui contestent l'existence des races humaines, une diversification des formes de racismes apparaît, moins ouverte, moins explicite. Des formes qui renvoient le racisme à des intentions qui ne sont pas conscientes, non avouées, comme nous l'observons dans le racisme institutionnel.

Le racisme institutionnel

Le propre du racisme institutionnel est qu'il ne repose sur aucune doctrine ou idéologie s'appuyant sur la science (2). Il se configure sous une forme apparemment involontaire qui reproduit la discrimination des populations différentes du groupe dominant dans les sphères de la société et que les institutions cautionnent indirectement. Une illustration de la ségrégation spatiale qui découle de ces types de fonctionnement est apportée par E. Maurin (2005).

Très souvent, les couches dominantes sont loin d'être toujours conscientes des mécanismes de leur domination. Elles peuvent même afficher des principes antiracistes. Les analyses sur le racisme institutionnel ont l'avantage d'inciter à réfléchir sur la place des discriminés et permettent de se rendre compte que malgré tout, les victimes du racisme demeurent encellulées dans des positions subordonnées dans la vie économique et politique. Un des enseignements majeurs que nous fournit le racisme institutionnel est d'apporter la démonstration que le rejet des différences, sous l'effet de la loi et de la morale, ne s'atténue pas avec l'affaiblissement du racisme scientifique.

Des racismes culturels ?

Les premières analyses du racisme culturel sont attribuées à la fin des années 1960 à l'Anglais M. Barker. L'idée centrale de ce mouvement admet que les différences entre les humains ne repose pas sur une quelconque infériorité biologique mais sur la différence culturelle. Ce racisme souligne la menace que représente la différence des groupes visés par rapport au groupe dominant et qui affecte l'homogénéité nationale du pays. En France, à la suite de la Grande Bretagne, on assiste selon P.-A. Taguieff (1988) à l'émergence de ce racisme qu'il appelle différentialiste. Celui-ci s'incarne dans ce schéma à la fin des années 1970 en France dans la Nouvelle droite et dans des groupes de réflexion tels que le GRECE (3), né en 1968, ou le Club de l'horloge fondé en 1974.

(2) Cf. Wiewiorka, 1998.

(3) Groupe de recherche et d'études sur les communautés européennes.

Les discriminations ou le racisme en actes

Les discriminations découlent du latin *discriminare* qui signifie distinguer, différencier et conséquemment réserver un traitement différent. Cette définition renvoie les discriminations à des dimensions à la fois abstraites (aptitude intellectuelle) mais aussi concrètes (un ensemble de pratiques). Les ségrégations, pour leur part, ont pour origine le terme latin *segregationem*, de *segregare*, de *segrex*, séparé, indiquant séparation, et *grex*, troupeau.

Les discriminations comme les ségrégations sont des mises en pratique du racisme. Elles supposent de construire une entité cohérente et homogène qui repose sur un principe légitime d'unité. L'examen rapide de ces termes dégage une certaine ambiguïté entre les deux qui, elle-même a fait et fait encore l'objet de nombreuses controverses. Afin de dépasser ces dernières, nous faisons le choix d'utiliser le terme de discrimination afin d'analyser ses configurations et les enjeux qu'il suscite.

Deux types de discrimination existent : directe et indirecte. La discrimination directe est intentionnelle. Elle a pour but de faire persister ou rendre plus soutenue, la subordination des minoritaires. *A contrario*, la discrimination indirecte reste très difficile à circonscrire parce qu'elle peut apparaître comme échappant à l'intention de son auteur. Elle repose sur des conduites masquées qui visent à écarter certaines catégories de la pleine participation à la vie en société (obstacles dans l'accès à l'emploi, le logement ou certains lieux publics). La discrimination indirecte ne fait pas l'objet d'un texte législatif en France. La loi oblige, à ce qu'il y ait une preuve pour que la réparation soit faite. Cependant des mesures tendent de plus en plus à inverser le principe de la preuve. Les formes de discrimination indirecte semblent plus répandues que les formes directes dans les sociétés occidentales aujourd'hui. Elles provoquent la promulgation de textes qui tentent, dans un certain nombre de pays, de corriger les inégalités raciales ou ethniques.

Dans les sociétés modernes, il existe des discriminations légales, c'est le cas de celles exercées envers les étrangers au nom de l'appartenance à un Etat-Nation. Une telle situation pose la question de la légitimité de l'autre différent et peut consolider les discriminations en général. Aujourd'hui en France, l'accès à certaines catégories d'emplois réservés aux nationaux, est interdit à plus de 7 millions de personnes. Mais l'absurdité des discriminations peut aussi toucher des nationaux déchus de leurs droits pour avoir opérés des choix dans leur vie privée par exemple

> suite p. 20

(entre 1803 et 1927, des dizaines de milliers de femmes françaises ont perdu leur nationalité et les droits qui lui sont afférents du fait qu'elles avaient épousé un étranger (4)).

La définition même de discriminations et les modes de traitement qui leur sont apportés dans les pays occidentaux dépendent de l'histoire et des choix politiques des pays. En conséquence, les orientations mises en place pour lutter contre elles sont différentes. Nous pouvons relever, à la suite de V. De Rudder, C. Poiret et F. Vourc'h (2000), trois orientations marquantes :

- Le droit en France considère que les discriminations sont la résultante d'actions concrètes, volontaires dont le ressort est imputé à des acteurs individuels ou collectifs. De ce fait, elles supposent une intention qui elle-même donne lieu à une infraction. Dans ce cas de figure, la victime de discriminations qui se prévaut du droit à réparation du préjudice subit doit apporter la preuve dudit préjudice. Si une telle approche évite les abus de recours, elle peut aussi dissuader plus d'une victime qui a du mal à apporter la preuve.

- *A contrario*, d'autres pays ont accepté l'idée selon laquelle la discrimination renvoie aux résultats de la situation et non à l'acte. Ici l'Etat se focalise non sur le mobile de la discrimination mais sur le sort des victimes. Le mobile de la discrimination est évalué par comparaison à partir d'éléments plus ou moins objectifs (habitats, loisirs, droits sociaux, accès à l'emploi). C'est ce modèle qui sert de base au travail des instances qui œuvrent contre les inégalités raciales comme en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis. Il s'agit ici de dépasser les inégalités que vivent certains groupes minoritaires. Le fait de se pencher sur des Etats dégage de toute responsabilité et désincarne des réalités interactives, complexes. Il donne lieu à des politiques dites de discrimination positive comme moyen de compensation.

- Une troisième manière de considérer les discriminations, proche de la seconde, se préoccupe de les considérer comme un processus. On parle ici plus d'une série de causes qui président à l'émergence de telles situations. Pour les analyser et agir dessus, il faut se préoccuper de mettre à jour les comportements sociaux, économiques, politiques, institutionnels qui les produisent. Il faut parvenir à expliquer d'une manière croisée les causes qui font persister les discriminations.

L'entrée par les processus comporte le risque de se perdre dans des analyses de la multiplicité des acteurs et des facteurs qui président à ces phénomènes sans pour autant parvenir à les détacher d'autres réalités ou les délimiter.

(4) Cf. Simonin, 2008.

Quelles actions entreprendre pour les travailleurs sociaux ?

Le racisme et ses corollaires ne s'inscrivent pas dans

des relations isolées entre des individus. Ils n'existent pas *ex nihilo*. Ils ont des conséquences qui traduisent des réalités complexes, elles-mêmes résultats de rapports sociaux de catégorisation, de classification et donc de rejet ou d'exclusion. Le racisme évolue, se transforme. Il n'épargne aucune sphère de la société y compris le champ du travail social. Si au sein de ce dernier les manifestations de condamnation du racisme sont de mise, certaines pratiques discriminatoires, jamais admises, existent bel et bien tel que le refus d'attribution de certaines aides, d'embauche ou de promotion professionnelle ou alors l'assignation à certains postes subalternes voire dévalorisés sur la base de critères « raciaux » pour les catégories discriminées.

Or, si l'on considère qu'une des fonctions des travailleurs sociaux est de concourir à construire une société meilleure, une société où les valeurs notamment d'égalité et de fraternité prévalent, il est important de lutter contre toutes les formes de racisme ou de discriminations qui les dénie. Ils doivent contribuer à préserver les conditions idoines pour défendre les principes de la République.

Pour que les interventions des travailleurs sociaux soient efficaces et pour que leurs préoccupations de lutte contre ces phénomènes ne soient pas de simples déclamations qui s'apparentent à des effets d'annonce, un travail résolument volontariste doit être mis en place. Il repose sur trois orientations essentielles. L'une concerne la sphère de l'organisation même du travail social, la seconde englobe les actions de prévention à mettre en place avec les usagers et la dernière traduit les modes d'accompagnement des populations victimes du racisme et des discriminations ou susceptibles de l'être.

S'agissant du premier registre, il est primordial pour les professionnels du social de concourir à lutter contre leurs propres dispositions ethnocentriques et les dérives qu'elles peuvent produire. Sans éradiquer ces tendances conscientes et inconscientes, une vigilance permanente sur ces questions doit être gardée en cohérence avec les principes éthiques ou déontologiques du champ. L'élaboration par exemple de charte de tolérance ou de bonne conduite doit être systématisée dans les services.

Les travailleurs sociaux doivent prendre conscience de leurs propres schémas de pensée. Ils doivent interroger certaines de leurs approches psychologisante ou exclusivement culturaliste qui, parfois, portent un regard réducteur sur des populations dont les difficultés trouvent leurs origines ailleurs. De ce fait, ils doivent se distancier par rapport aux explications réductrices des difficultés des populations confrontées au racisme. Ils doivent prendre conscience que ces mêmes explications les

induisent en erreur et occultent la complexité des réalités sociales, généralisent des notions parcellaires et contribuent, malgré tout à maintenir les inégalités » (5). Ils doivent garder à l'esprit qu'un vrai regard de professionnel qui envisage l'explication ou l'analyse des difficultés des populations suivies, qu'elles soient autochtones ou allochtones, ne peut s'envisager que d'une manière complexe.

Cette attention particulière se concrétise dans les pratiques quotidiennes des professionnels par l'adoption de postures réflexives d'identification de leurs propres représentations du monde en la matière. Elle doit aboutir à l'adoption d'un processus permanent de mise en question des stéréotypes et préjugés que tous les humains véhiculent. Si la connaissance de l'autre est indispensable à cette posture, elle ne suffit pas à elle seule à adopter un réel état d'esprit permanent qui devrait avoir sans cesse comme préoccupation la recherche d'objectivation du regard de chaque professionnel sur ces questions. Cette vigilance passe aussi par la programmation de séquences pédagogiques pendant le processus de formation des travailleurs sociaux qui consistent à prendre connaissances de tous les mécanismes à l'œuvre dans les relations à l'altérité.

Auprès de tous les usagers, il demeure important de promouvoir une éducation à la citoyenneté en se gardant de verser dans la moralisation. De telles actions auront pour visée de mettre en place de surcroît des processus de prévention et de sensibilisation aux incidences du rejet de l'autre. En prenant conscience que le racisme ne se manifeste pas uniquement chez les groupes majoritaires, les travailleurs sociaux peuvent composer des groupes aux origines différentes. Il s'agit d'engager des groupes de sensibilisation à l'importance de lutter contre le caractère inhumain de ces pratiques inégalitaires.

Enfin auprès des usagers victimes du racisme et des discriminations, ou qui le sont potentiellement, il s'agit de reconnaître l'existence et les incidences du racisme et des discriminations et ainsi rompre avec la chape de silence qui pèse sur ces réalités. La peur de faire des vagues ou de ne pas être cru, la difficulté à établir des preuves, la crainte des représailles...sont autant d'éléments qui dissuadent plus d'une victime. Afin de dépasser ces obstacles manifestes qu'évoquent de nombreuses victimes du racisme et des discriminations, les travailleurs sociaux doivent connaître les procédures à suivre. Ils doivent apporter un soutien psychosocial et une aide à la constitution des recours. En procédant de la sorte, ils assurent une reconnaissance des droits des usagers tout en les aidant à se protéger ●

(5) cf. Lemligui, 2001.

Bibliographie

- De Rudder V., Poiret P. et Vourc'h F., *L'inégalité raciste*, Paris : PUF, 2000
- Dumont L., *Homo hierarchicus*, Paris : Gallimard, 1966
- Lemligui A., *La force des représentations : les processus d'inscription dans la déviance des jeunes issus de l'immigration dans le discours des éducateurs spécialisés*, Mémoire de DEA de sociologie, Université de Rennes 2, 2001
- Lévi-Strauss C., « *Race et Histoire* », *le racisme devant la science*, Paris : UNESCO/Gallimard, 1960
- Maurin E., *Le ghetto Français*, Paris : Seuil, 2004
- Maurin E., *Culture et barbarie européennes*, Paris : Bayard, 2005
- Memmi A., *Le racisme*, Paris : Folio, 1994
- Montaigne, *Les essais*, Paris : Gallimard, 2007
- Simonin A., *Le déshonneur dans la République : une histoire de l'indignité 1791-1958*, Paris : Grasset, 2008
- Sternhell Z., *Les Anti-Lumières du XVIIIème siècle à la guerre froide*, Paris : Fayard, 2006
- Taguieff PA., *La force du préjugé*, Paris : Gallimard, 1988
- Wieviorka M., *Le racisme : une introduction*, Paris : La Découverte, 1998